



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CHAMBERY

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

ARRÊTÉ N° ART-2022-171

ARRETE DE FERMETURE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC HOTEL THEATRE HOTEL 9 RUE DENFERT ROCHEREAU - CHAMBERY

Vu la délibération du 4 juillet 2020 (DCM-2020-108) portant élection du maire,

Vu la délibération du 4 juillet 2020 (DCM-2020-110) portant élection des adjoints,

Vu l'arrêté n°1875 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean RUEZ, conseiller municipal délégué à la définition de la politique générale en matière de la rénovation du patrimoine bâti, aux plans communaux de sauvegarde et à la sécurité des bâtiments,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 et suivants,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L 122-3, L 164-1 à 164-3, R 162-8 et R143-1 à R 143-47, R 164-1 à R 164-5 et R 165-1 à R 165-21,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de la 1^{ère} à la 4^{ème} catégorie, complété par l'arrêté du 22 juin 1990 portant approbation des dispositions particulières aux établissements de 5^{ème} catégorie,

VU l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

VU l'arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement,

VU L'AVIS DEFAVORABLE à la poursuite de l'exploitation de l'établissement « Théâtre hôtel » émis le 26/10/2022 par la commission communale de sécurité,

CONSIDERANT que les lettres de mise en demeure adressées le 10 mai 2022 et le 06 octobre 2022 à Monsieur Johann Prame exploitant de l'établissement Théâtre hôtel sont restées sans résultat,

CONSIDERANT que l'état des locaux compromet gravement la sécurité du public,

Le maire de la Ville de Chambéry,

ARRÊTE :

Article 1

L'établissement, Théâtre Hôtel de type O de 5^{ème} catégorie sis 9 rue Denfert Rochereau à Chambéry, sera fermé au public à compter de la notification du présent arrêté à l'exploitant.

Article 2

La réouverture de l'établissement au public ne pourra intervenir qu'après une mise en conformité de l'établissement, une visite de la commission communale de sécurité et une autorisation délivrée par arrêté municipal.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que les agents placés sous sa responsabilité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la mise en œuvre et du respect du présent arrêté.

Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Dans le même délai, l'auteur du présent arrêté peut être saisi d'un recours gracieux contre celui-ci Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'Etat dans le département de la Savoie.

Fait à Chambéry

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêtés_DGA STATE_IParapheur

Numéro attribué à l'acte : ART-2022-171

Objet de l'acte : ARRETE DE FERMETURE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC
HOTEL THEATRE HOTEL 9 RUE DENFERT ROCHEREAU - CHAMBERY

Thème Préfecture : 6 - Libertés publiques et pouvoirs de police 1 - Police municipale 2
- Police spéciale (hors ERP et HO) 1 - Arrêtés de péril

Date de l'acte : 28 octobre 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-217300656-20221028-lmc1H28383H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28383H1

Date de transmission en Préfecture : 28 octobre 2022

Date de réception en Préfecture : 28 octobre 2022

Publication : du 28 octobre 2022 au 28 décembre 2022